



Réponse à consultation

Police cantonale

À l'att. de M. Vincent Delay,
chef de la Police administrative
Centre Blécherette
1014 Lausanne

Lausanne, le 28 février 2017

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le chef de la Police administrative,

Selon votre demande, nous vous transmettons la réponse des Verts vaudois à la mise en consultation du projet de modification de la loi d'organisation sur l'exercice de la prostitution (LPros) et les rapports du Conseil d'Etat sur les postulats Bavaud et Brélaz.

En avant-propos, nous nous permettons de saluer le ton de cette mise en consultation et l'angle par lequel le sujet de la prostitution y est abordé. C'est sans mépris ni paternalisme que les travailleuses et travailleurs du sexe (TdS) sont considérés, et sans hygiénisme ni moralisme que la prostitution est traitée, ce qui est malheureusement à relever vu les pratiques que nous pouvons rencontrer dans ce domaine.

En particulier, les Verts vaudois saluent la volonté du Conseil d'Etat de **faire priorité dans cette politique de la protection les TdS face aux violences existantes dans ce milieu mis à la marge par notre société**. Nous considérons que nous ne devons pas lutter contre les TdS ni contre la prostitution, mais contre les risques – économiques, sanitaires, sécuritaires et sociaux – qui les touchent, et contre les nuisances parfois induites par cette activité, comme par toute activité.

Dans cette optique, **l'obligation d'annonce et l'autorisation d'exploiter un salon** sont soutenues par les Verts. Ces mesures visent en effet à sortir la prostitution de la marge, de la clandestinité et de l'ombre dans lesquelles notre société la pousse, avec les conséquences sur les TdS que relève le rapport du Conseil Fédéral cité dans cette mise en consultation.

Néanmoins, les Verts émettent dans ce cadre plusieurs recommandations et demandes :

Obligation d'annonce

Une proportion importante de TdS sont clandestin-e-s, en particulier dans les pratiques à bas seuil de la prostitution, à savoir la prostitution de rue. Cette situation rend leurs conditions encore plus précaire, et donc à risque, que pour les autres TdS. Les Verts saluent la volonté du Conseil d'Etat d'envisager cette obligation d'annonce comme un moyen de protection des TdS, et demandent donc que cette volonté soit confirmée par un engagement clair de la police cantonale et des polices communales de ne pas profiter de cette obligation d'annonce pour faire une chasse aux clandestin-e-s. Personne ne doit être pénalisé pour demander de l'aide, au risque de marginaliser et d'exclure encore plus celles et ceux qui en ont le plus besoin.



Réponse à consultation

À ce sujet, le commentaire à propos des personnes clandestines à la page 19 ne nous rassure pas, au contraire, puisqu'il établit que les personnes clandestines risqueraient de s'incriminer en s'annonçant et qu'elles ne le feront donc pas. À notre sens, il y a un trop grand risque qu'elles se mettent dans une plus grande clandestinités encore, là où les violences augmentent d'autant. À ce sujet, **nous souhaitons donc que les polices spécialisées qui s'occuperont de la prostitution ne s'occupent pas de sanctionner ou dénoncer les sans papiers**, dont la situation très précaire et à risque justifie de telles dispositions.

De même, les Verts s'inquiètent des éventuelles **conséquences** pour les TdS qui omettraient de s'annoncer. Des sanctions ou des mesures de contraintes sont elles envisagées pour les TdS qui ne le feraient pas ?

Pour finir, les Verts entendent les inquiétudes des professionnels quant à la stigmatisation que peut impliquer une telle obligation d'annonce auprès de la police. Cette question, ajoutée aux risques réels de perdre les plus démunis et les clandestin-e-s, nous pousse à demander **un suivi très serré de l'application de cette loi**, pas seulement dans sa coordination, mais aussi dans la surveillance des conséquences éventuellement néfastes qu'elle pourrait avoir. Les Verts demandent également une évaluation rapide de cette politique après son application.

Autorisation d'exploiter un salon

Les Verts saluent les efforts pour **encadrer de manière professionnelle l'exploitation d'un salon**. Ils espèrent que ces dispositions permettront de s'assurer des conditions de travail des TdS dans ces salons, notamment la liberté des TdS, mais aussi la salubrité des lieux.

Les Verts regrettent néanmoins que tout ce qui concerne **la prostitution de rue** ne soit pas plus encadrée à cet égard. En effet, comme cela est mentionné à la page 8, la prostitution de rue est la forme de prostitution qui présente le plus de risque pour les TdS. Or, la pratique veut que les TdS racolent généralement dans la rue, mais réalisent les prestations sexuelles dans des salons. Rien n'est mentionné à cet égard, ce qui est une lacune regrettable pour les Verts. En effet, qu'en est-il par exemple des TdS sans papiers, nombreux/euses dans la rue, qui souhaiteraient pratiquer dans ces salons ? Il y a un risque qu'elles soient rejetées dans la rue pour réaliser l'entier de leur prestation, ce qui les mettrait dans une situation plus précaire encore. De même, l'obligation de contracter un bail péjore-t-il ces TdS qui ne profitent que quelques moments d'une chambre dans ces salons ?

Inquiets que ces nouvelles normes entraînent un risque de conditions de travail plus dures encore, d'une plus grande précarité, de dispersion, voire d'une perte de contact avec les TdS de rue, **les Verts demandent que cette question des liens entre la prostitution de rue et les salons soit mieux abordée et réglée dans cette modification de la loi.**

Par ailleurs, les Verts regrettent que rien ne soit précisé à propos des loyers pouvant être pratiqués dans ces salons, certains s'approchant dangereusement à notre sens de l'usure. Les Verts souhaitent dès lors recevoir des précisions à cet effet et des informations concernant la marge de manœuvre du canton à ce sujet.



Réponse à consultation

De manière générale, les Verts considèrent que la prostitution, parce qu'elle est une activité commerciale à risque pour ses professionnelles qui, si elles ne sont pas victimes de traite, y sont souvent coincées pour des raisons sociales ou économiques, mérite un traitement particulier. C'est pourquoi ils demandent aux communes dans lesquelles se passe de la prostitution de rue de **soutenir la création un lieu particulier pour accueillir les passes issues de la prostitution de rue**. Sous la gestion d'une association ou d'une fondation, un tel lieu permettraient d'offrir des conditions de travail dignes et sécurisées aux TdS les plus précaires.

Commission cantonale pluridisciplinaire

Pour finir, les Verts saluent vivement la création d'une commission cantonale pluridisciplinaire chargée de coordonner l'application de la présente Loi. Cette commission est un outil indispensable au traitement d'un sujet sensible et dont l'impacte sur une catégorie déjà très précaire de personnes peut être très lourd. Les Verts souhaitent néanmoins rappeler que, en Suisse, les TdS ne sont pas organisé-e-s en syndicats et que personne n'est donc à même de représenter directement leurs intérêts. Dans ce cadre, il est particulièrement important de donner une voix prépondérante aux associations qui travaillent directement à leur contact et auxquelles les TdS font confiance, comme Fleur de pavé.

Par ailleurs, cette commission cantonale ne donne qu'une **réponse trop partielle au postulat de notre collègue Sandrine Bavaud**, qui demandait la création de la « Commission cantonale consultative pluridisciplinaire chargée de coordonner l'intervention des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la prostitution contrainte » définie dans la LPROS, art. 12. De plus, le postulat Bavaud demandait d'évaluer la pertinence de réaliser une étude scientifique portant sur le phénomène de la prostitution dans le canton, ainsi que de demander à la Confédération de mener une expérience pilote basée sur la réduction des risques dans le milieu de la prostitution. Ces aspects manquent dans la réponse du Conseil d'Etat.

Au nom des Verts vaudois, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos remarques et nous restons à votre disposition pour toutes demandes de précisions.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, Monsieur le chef de la police administrative, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Léonore Porchet
Resp. groupe Egalité des Verts vaudois

Alberto Mocchi
Président des Verts vaudois